

Les transports publics en Suisse

Profitez des tarifs réduits

La Mutuelle

Association Mutuelle des Fonctionnaires Internationaux de l'Office des Nations Unies et Agences Spécialisées



UNITED NATIONS

L'Association Mutuelle des Fonctionnaires Internationaux, créée en 1959, est un fonds sans but lucratif, propre aux Nations Unies et Agences Spécialisées, qui a pour objectif de favoriser l'entraide entre les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres Organisations de la famille des Nations Unies, ainsi que de faciliter l'établissement desdits fonctionnaires et de leur famille.

Les Organisations affiliées à la Mutuelle sont les suivantes : BIT, UIT, OMC, OMM, OMPI, OMI, UNICEF, OIM, OMS, HCR, UIP et PNUÉ.

Services proposés aux membres



Prêts au logement



Prêts ordinaires



Comptes en CHF et en USD



Transports publics

Conditions d'admission

L'admission est ouverte :

- Aux employés d'une organisation membre dont le lieu de travail est Genève, ainsi qu'aux fonctionnaires d'une organisation membre recrutés au niveau international,
- Aux employés du PNUÉ uniquement si leur lieu de travail est Genève,
- Aux fonctionnaires internationaux retraités d'une organisation membre habitant dans la région franco-suisse.

Documents à remettre pour l'admission

Pour les fonctionnaires internationaux actifs :

- La demande d'admission dûment complétée et signée,
- Une photocopie lisible de la carte d'identité nationale ou du passeport national,
- Une copie de la notice personnelle,
- Le formulaire de demande d'accès sécurisé,
- Un droit d'admission de CHF 10.-.

Pour les fonctionnaires internationaux retraités :

- La demande d'admission dûment complétée et signée,
- Une photocopie lisible de la carte d'identité nationale ou du passeport national,
- Un justificatif de la qualité de fonctionnaire retraité,
- Une attestation de domiciliation,
- Le formulaire de demande d'accès sécurisé,
- Un droit d'admission de CHF 10.-.

Avant de payer le droit d'admission, les membres voudront bien vérifier, auprès de la Mutuelle, qu'ils respectent toutes les conditions d'éligibilité,

Pour les fonctionnaires qui souhaitent également emprunter, le droit d'admission peut être déduit du montant du prêt s'il est octroyé,

Le droit d'admission peut être payé en espèces à la caisse de la Mutuelle ou par virement bancaire. Les membres qui paient ce droit par virement bancaire ou postal voudront bien veiller à ce que la somme reçue soit de CHF 10.- car il arrive que les banques ou la Poste prélèvent des frais et que la somme reçue soit inférieure à CHF 10.-.

Règles régissant l'admission pour les membres qui souscrivent à un abonnement

Un compte est ouvert au nom du membre uniquement,

Les membres ont l'obligation de se conformer aux lois fiscales qui leur sont applicables et déclarer les avoirs qu'ils ont auprès de la Mutuelle si ces lois le requièrent. La Mutuelle procède à des vérifications du respect de ces dispositions,

Les membres qui ne respectent pas ces dispositions fiscales doivent régulariser leur situation, la Mutuelle n'acceptant pas d'héberger des avoirs qui ne sont pas conformes aux dispositions légales,

Les membres doivent communiquer à la Mutuelle, par voies postales ou courrier interne uniquement, tout changement d'affectation, de bureau, d'adresse privée, de numéros de téléphone,

Les membres qui changent d'adresse courriel et qui sont au bénéfice d'un accès sécurisé doivent effectuer la modification dans leur accès sécurisé,

Si les adresses (courriel, privée et professionnelle) des membres ne sont pas à jour, la Mutuelle prélève des frais pour les recherches effectuées. Dans le cas où un membre ne peut pas être localisé il est démissionné d'office,

Un membre est automatiquement démissionné si aucune opération n'est effectuée durant les 3 dernières années et qu'il ne possède ni dépôt ni prêt en cours,

Les membres qui prennent leur retraite peuvent rester membre mais doivent contacter la Mutuelle avant leur départ afin de mettre leur dossier à jour. Dans le cas où le dossier des membres n'est pas mis à jour, ou si les documents reçus sont incomplets et/ou imprécis, l'accès aux services peut être refusé aux membres,

Les membres doivent demander un accès sécurisé afin de consulter, sur le site internet de la Mutuelle, leur(s) compte(s), de télécharger les relevés semestriels, attestations fiscales, rapports annuels, d'effectuer des virements bancaires, de recevoir les comptes rendus des Assemblées générales, etc,

Les membres qui changent de lieu d'affectation et qui ne sont plus employés d'une organisation membre mais d'une autre organisation de la famille des Nations Unies peuvent rester membre de la Mutuelle mais ne peuvent ni alimenter leur(s) compte(s), ni contracter de prêt,

Les membres qui quittent le système des Nations Unies doivent clôturer leur(s) compte(s) et solder toute dette en cours au moment du départ,

Les membres qui souhaitent clôturer leur compte doivent envoyer une demande dûment signée à la Mutuelle,

En cas de décès l'adhésion du membre se termine et son(ses) compte(s) doit (doivent) être clôturé(s) dans un délai de 6 mois. Dans le cas où un membre a un compte de dépôts en CHF, celui-ci est clôturé à la date du décès et les avoirs transférés sur un compte courant en CHF dans l'attente du règlement de la succession.

Les transports publics

Les membres de la Mutuelle bénéficient de tarifs réduits pour l'utilisation des transports publics suisses,

Une circulaire d'information non exhaustive sur les transports publics, qui inclut notamment le détail des prestations, la marche à suivre ainsi que les prix, est disponible sur notre site internet, dans les locaux de la Mutuelle, ou sur simple demande.

Partenaires

CFF



Les membres de la Mutuelle, actifs et retraités, leur conjoint et enfants (si < 25 ans) bénéficient de tarifs réduits pour les abonnements annuels CFF qui permettent de voyager en train dans toute la Suisse.

Unireso®



Les membres, actifs et retraités, de la Mutuelle ainsi que le conjoint des membres retraités bénéficient de tarifs réduits pour les abonnements annuels Unireso® qui permettent de circuler en bus, train, tram et bateau dans toute la région Franco-Valdo-Genevoise.

Mobility®CarSharing



Les membres de la Mutuelle ont la possibilité de disposer d'un véhicule, adapté à des besoins momentanés, et bénéficient de réductions de l'ordre de 20% sur toutes les prestations de Mobility®.

Covoiturage

Les membres qui souhaitent pratiquer le covoiturage peuvent visiter le site internet afin de consulter les offres et s'enregistrer.

P+R (Parc Relais)



Les membres qui souhaitent se rendre à leur travail en voiture puis en utilisant les transports publics peuvent souscrire à un abonnement annuel pour l'un des parkings proposés, sous réserve de disponibilité. La seule condition est que le domicile et le lieu de travail se situent à plus de 2 kilomètres d'un parc relais.

P+B (Parc + Bicyclette)



Les membres qui souhaitent se rendre à leur travail en voiture puis à vélo peuvent souscrire un abonnement annuel pour l'un des parkings proposés qui leur permet d'entreposer leur bicyclette en toute sécurité et en disposer pour se rendre au travail. La condition est toujours la même, à savoir que le domicile et le lieu de travail se situent à plus de 2 kilomètres d'un parc relais.

Nous contacter

Pour de plus amples renseignements ou conseils vous pouvez contacter la Mutuelle aux adresses suivantes :

Office des Nations Unies (ONU), Palais des Nations, Genève

Du lundi au vendredi :

La Caisse est ouverte de 9h30 à 13h00 sans interruption.

Les après-midis sont réservés pour les rendez-vous.

Le Secrétariat répond à vos appels de 9h00 à 12h00.

Bureau B-214

Bâtiment de la Bibliothèque

Porte 20, ascenseur n° 19, 2e étage

Téléphone: +41 22 917 35 10

Fax: +41 22 917 00 71

Email: lamutuelle@unog.ch

Site internet: www.lamutuelle.org

Bureau International du Travail (BIT), Genève

Tous les jeudis de 9h30 à 12h00.

Bureau n° 1074 - 10e étage

Téléphone: +41 22 799 62 09